



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 24

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

Immédiatement après la prière, l'Assemblée permet à M^{me} SMITH (Point Douglas) de terminer son intervention sur la question de privilège qu'elle a soulevée le 16 mars 2020 au sujet du fait que le gouvernement n'a pas proclamé la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*. M^{me} SMITH (Point Douglas) propose ensuite qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M. WIEBE soulève une question de privilège au sujet des déclarations erronées du gouvernement sur le budget d'infrastructure stratégique, plus particulièrement à l'égard de l'atténuation des inondations et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée.

M^{me} LAMOUREUX et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M. LINDSEY soulève une question de privilège au sujet de la tentative du gouvernement d'appliquer une loi qui n'a pas encore été proclamée, soit le projet de loi 28, et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M. MOSES soulève une question de privilège au sujet du recours à des projets de loi omnibus par le gouvernement et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège au sujet de la fermeture du Centre correctionnel de Dauphin, des déclarations trompeuses du gouvernement et du fait que ce dernier a omis de consulter la communauté.

M^{me} FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk